

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu, communes de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione

DURÉES DES ENQUÊTES (arrêtés préfectoraux n° 260-2020, 261-2020, 262-2020, 263-2020, 264-2020, 265-2020, 266-2020 et 267-2020 du 30 juillet 2020) :

| | |
|------------------------|---|
| Taglio Isolaccio | Du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus. |
| Talasani | Du mardi 15 septembre 2020 au jeudi 15 octobre 2020 inclus. |
| Poggio Mezzana | Du mercredi 16 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus. |
| Santa Lucia di Moriani | Du jeudi 17 septembre 2020 au lundi 19 octobre 2020 inclus. |
| Valle di Campoloro | Du mardi 22 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 inclus. |
| San Nicolao | Du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 inclus. |
| Santa Maria Poggio | Du jeudi 24 septembre 2020 au lundi 26 octobre 2020 inclus. |
| Cervione | Du lundi 21 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus. |

SIÈGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairies de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 28 mai 2020) :

Monsieur Laurent FRANCIS, ingénieur eau environnement, consultant environnement hydrogéologie, recevra les observations du public dans les mairies précitées, selon les modalités ci-dessous :

| | |
|---|--|
| Taglio Isolaccio (téléphone : 04 95 36 83 22) | Lundi 14 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mardi 29 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mercredi 14 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Talasani (téléphone : 04 95 36 91 15) | Mardi 15 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mercredi 30 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Jeudi 15 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. |
| Poggio Mezzana (téléphone : 04 95 38 07 93) | Mercredi 16 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mercredi 30 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Vendredi 16 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Santa Lucia di Moriani (téléphone : 04 95 38 56 32) | Jeudi 17 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Jeudi 24 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Lundi 5 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Lundi 19 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Valle di Campoloro (téléphone : 04 95 38 11 40) | Mardi 22 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mercredi 7 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Jeudi 22 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |

| | |
|---|--|
| San Nicolao (téléphone : 04 95 38 58 74) | Mercredi 23 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mardi 6 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mardi 13 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Vendredi 23 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Santa Maria Poggio (téléphone : 04 95 38 50 44) | Jeudi 24 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mercredi 7 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Lundi 26 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. |
| Cervione (téléphone : 04 95 38 10 28) | Lundi 21 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. Mardi 29 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Lundi 5 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00. Mercredi 21 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00. |

Madame Carole SAVELLI, ingénieure diplômée du Conservatoire national des arts et métiers de Paris, expert près la cour d'appel de Bastia et du tribunal administratif de Bastia, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées, en respectant les gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone, à partir des numéros indiqués ci-dessus.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard à la date de clôture de chaque enquête.

Pendant ces enquêtes, ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairies, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/plans-de-prevention-du-risque-inondation-r144.html>), aux jours et heures indiqués ci-dessous :

| | |
|------------------------|---|
| Taglio Isolaccio | Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Talasani | Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. |
| Poggio Mezzana | Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 15 h 30, et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00. |
| Santa Lucia di Moriani | Du lundi au jeudi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00. |
| Valle di Campoloro | Du lundi au mardi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, le jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00. |
| San Nicolao | Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00. |
| Santa Maria Poggio | Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. |
| Cervione | Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. |

Pour chaque enquête publique, un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

| | |
|------------------------|---|
| Taglio Isolaccio | https://www.registre-dematerialise.fr/2047 |
| Talasani | https://www.registre-dematerialise.fr/2048 |
| Poggio Mezzana | https://www.registre-dematerialise.fr/2049 |
| Santa Lucia di Moriani | https://www.registre-dematerialise.fr/2050 |
| Valle di Campoloro | https://www.registre-dematerialise.fr/2054 |
| San Nicolao | https://www.registre-dematerialise.fr/2055 |

| | |
|--------------------|---|
| Santa Maria Poggio | https://www.registre-dematerialise.fr/2056 |
| Cervione | https://www.registre-dematerialise.fr/2060 |

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairies.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires et de la mer, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20 411 BASTIA cedex 9 (téléphone : 04 95 32 97 88).

À l'issue des enquêtes, les dossiers, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque mairie pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.